

portant nomination de Commissaires aux Comptes auprès de la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydroagricole. (SONIAH)-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
 VU l'Ordonnance n°74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;  
 VU l'Ordonnance n°75-27 du 23 avril 1975, portant approbation des Statuts de la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydroagricole (SONIAH) ;  
 VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
 VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;  
 SUR proposition du Ministre des Finances ,  
 Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydroagricole (SONIAH), les Camarades :

- DJITRINOU Célestin, Expert Comptable
- BANKOLE Alexis, Administrateur Civil.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 28 novembre 1975

par le Président de la République  
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de 3ème Classe  
Isidore AMOUSSOU



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement Rural et  
 et de l'Action Coopérative,

Capitaine Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 4 - CNR 4 - SGG 4 - MF 4 - MDRAC 4 - Ministères 11 - SPD 2 -  
 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - JORD 1 - Intéressés 2 - SONIAH 4  
 DB-DC-CF-Solde 4 - DI 4 -